



Quoi de 9?

Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola
Édition novembre/décembre 2020

1 Budget 2021/Assemblée spéciale source : Roxane Lemay

Il y aura une assemblée spéciale le jeudi 17 décembre 2020 à 20h00, au bureau municipal concernant le budget 2021. À cet effet, vous pourrez poser des questions et exprimer votre opinion*.

Prochaines séances du Conseil :
1^{er} décembre 2020
17 décembre 2020 (adoption du budget)
12 janvier 2021

*Les séances du conseil municipal se tiendront à huis clos durant toute la période où la municipalité sera en zone rouge due à la crise sanitaire. Vous pouvez donc nous transmettre vos commentaires ou questionnements par courriel au rlemay@stignacedeloyola.qc.ca ou directement au bureau municipal. Veuillez suivre notre page Facebook et notre site web afin d'être au courant des changements reliés aux assemblées.

Les états comparatifs de 2020 qui ont été déposés en assemblée le 3 novembre dernier sont présentement disponibles sur le site web de la municipalité à l'onglet *Municipalité/Prévisions budgétaires*.

2 Règlements source : Roxane Lemay

517-2020 Règlement amendant le règlement de zonage numéro 237

519-2020 décrétant un emprunt n'excédant pas 590 000\$ pour la réfection de trois (3) stations de pompage et une conduite de refoulement.

*Les règlements sont disponibles au bureau municipal ainsi que sur notre site internet.

3 L'Avenir du bâtiment de l'église source : Roxane Lemay

Étant donné que la MRC de d'Autray a été ajoutée à la zone rouge dans les paliers d'alerte de la COVID-19, la municipalité n'avait pas d'autre choix que de procéder à la consultation publique concernant l'avenir de l'église **par correspondance (par la poste)**. Le 26 octobre dernier, tous les bulletins de vote ont été envoyés par la poste. Vous devriez donc les avoir reçus ou serez en voie de les recevoir dans les jours à venir. Dans l'enveloppe fournie par la poste, vous y retrouverez tout le matériel et les explications nécessaires pour nous transmettre votre bulletin de vote. **S'il vous manque du matériel ou si vous avez besoin de plus de bulletins de vote, veuillez en faire la demande au bureau municipal.** Il nous fera plaisir de vous en fournir afin que tous les membres de votre demeure puissent voter. Vous pouvez aussi faire faire la photocopie de votre pièce d'identité gratuitement au bureau municipal **(les bulletins sans pièce d'identité seront rejetés)**. **Nous accepterons les bulletins de vote jusqu'au 27 novembre 2020 à 17h.** Pour plus d'informations, veuillez contacter le bureau municipal au 450-836-3376.

Dans un même ordre d'idée, nous tenons à vous indiquer que **vous pouvez envoyer par courriel ou directement au bureau municipal vos suggestions concernant le projet du centre multifonctionnel.** Advenant le cas où le projet irait de l'avant, le conseil pourra analyser vos idées afin d'améliorer le projet.

Finalement, afin d'être le plus transparente possible dans le processus de la consultation publique, la municipalité invite les personnes intéressées à déposer leurs noms au bureau municipal afin d'être **témoins lors du dépouillement des votes** qui aura lieu le 29 novembre 2020 à 9h00 à l'église. Un tirage au sort sera fait afin de sélectionner une personne par district qui n'est en aucun cas en conflit d'intérêts avec le projet pour d'accompagner le conseiller de son district.

4 Propriétaire bâtiment sans fond de terre source : Roxane Lemay

Malgré l'envoi de lettres qui a déjà été fait depuis quelques semaines, nous tenons à rappeler au propriétaire des bâtisses qui ne possèdent pas le fond de terre qu'il y aura des changements importants qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Selon l'article 35, de la loi sur la fiscalité municipale : « Une unité d'évaluation est inscrite au nom du propriétaire du terrain. ». Les correspondances, y compris le compte de taxes, des propriétaires de bâtiment ne possédant pas le fond de terre seront donc envoyées au propriétaire du terrain et c'est ce dernier qui devra les transmettre au propriétaire de la bâtisse. La mention du nom du propriétaire de la bâtisse apparaîtra toujours sur le rôle d'évaluation sous la mention « aux soins de » afin que le propriétaire du terrain puisse connaître la personne à qui il doit acheminer la correspondance. Malgré ces changements, prenez note qu'un duplicata du compte de taxes sera envoyé aux propriétaires des bâtisses qui ne possèdent pas le terrain. Pour plus d'informations, veuillez contacter le bureau municipal au 450-836-3376 poste 3601.

5 Petits rappels source : Roxane Lemay

Compteurs d'eau : Si vous n'êtes toujours pas venu nous porter votre formulaire pour nous donner la lecture de votre compteur d'eau et que vous ne l'avez pas non plus transmise sur le site web ou par courriel, veuillez nous la transmettre le plus rapidement possible, de préférence **avant le 15 novembre 2020** à défaut de quoi vous êtes passible d'une amende tel qu'il appert du règlement 514-2020 concernant la gestion des compteurs d'eau.

Calendrier 2021 : Disponible en quantité limitée seulement au bureau municipal au courant du mois de décembre 2020. Il sera aussi mis en ligne au www.mrcatray.qc.ca (MRC de D'Autray) et sur le site web de la municipalité.

6 Camp de jour source : Roxane Lemay

Le conseil municipal tient à vous aviser qu'il est déjà en mode solution pour le camp de jour 2021. Cependant, si la COVID-19 est encore présente en 2021 et que les normes concernant les camps de jour sont encore en vigueur, la municipalité sera malheureusement dans l'obligation d'annuler le camp de jour. Suivez les prochains bulletins municipaux et notre site web pour rester informé de la situation.

7 Paniers de Noël source : Nancy Dampousse

Certains ajustements ont été faits pour protéger la santé des familles et des bénévoles impliqués dans les paniers de Noël. La collecte de denrées non périssables ne fera plus partie du projet. Le panier de Noël proviendra entièrement de l'épicerie sans sollicitation de porte en porte. **Seuls les dons en argent seront acceptés.** Une boîte cadenassée sera installée au bureau municipal à compter du 1er novembre pour recevoir vos dons. Pour ceux qui aimeraient donner sans se déplacer, téléphonez au 450-750-2733, un bénévole se rendra à votre domicile en respectant les règles sanitaires. Les inscriptions pour recevoir un panier de Noël auront lieu du 1er novembre au 5 décembre 2020. Après cette date, votre demande sera automatiquement refusée. La distribution aura lieu le vendredi 18 décembre en soirée. Pour toute question qui concerne les paniers de Noël, appelez Nancy Dampousse 450-750-2733. Merci! N.B. Il n'y aura pas de soirée de quilles cette année pour les raisons que nous connaissons.

8 Signaleurs recherchés Source : Roxane Lemay

La municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola souhaite se créer une banque de noms lorsqu'il y a des travaux qui nécessitent l'embauche de signaleurs sur le territoire. En ce qui concerne la formation, elle sera déboursée par la municipalité afin que les personnes intéressées puissent effectuer le travail selon les normes requises. Si vous êtes intéressés à faire partie de la liste d'appel en tant que signaleurs, veuillez nous contacter au bureau municipal ou envoyez-nous vos informations par courriel au rlemay@stignacedeloyola.qc.ca.

9 Loisirs & Sports source : Roxane Lemay

Bibliothèque: Fermé dû à la crise sanitaire jusqu'à nouvel ordre. Rapporter vos livres au bureau municipal.

Fermeture du bureau municipal : Prenez note que le bureau municipal sera fermé du 23 décembre 2020 au 5 janvier 2021 inclusivement. Joyeuses fêtes à tous!

Patinoire : Le conseil municipal a décidé de fermer les parcs et par le fait même, la patinoire du parc Albert St-Martin afin de ne pas créer de rassemblements. Ces mesures resteront en place durant la toute la durée où la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola sera en zone rouge due à la crise sanitaire. Merci de votre compréhension.

Avec le changement d'heure qui a eu lieu dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre 2020, le service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray vous invite à profiter de l'occasion pour **vérifier votre avertisseur de fumée ainsi que de faire le changement de pile.**

N'oubliez pas la **deuxième collecte spéciale de feuilles** le mardi 10 novembre 2020. Veuillez mettre vos **sacs de papier** remplis de feuilles à côté de votre bac brun pour que ces derniers soient amassés. Vous pouvez aussi venir porter vos sacs de feuilles au garage municipal à l'endroit indiqué. Cependant, il serait grandement apprécié que vous déposiez uniquement des sacs de feuilles bios, **PAS DE BRANCHES OU AUTRES CHOSES.**

Mme Bernard et M. Mario Dubois collectent encore les **goupilles de canettes et les attaches à pain** donc, si vous désirez faire votre part, vous pouvez déposer les goupilles ou les attaches au bureau municipal afin que l'on puisse leur remettre ou téléphoner au 450-836-5099 pour les contacter.

Le Petit Calvaire 1953-2020 – La générosité est silencieuse et le silence est un art. Merci à vous tous pour mon entretien durant ces années. Je me relocalise, les voix m'appellent. **Le Petit Calvaire**